



Syndicat des Enseignants – SE-UNSA Amiens

4 rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

Téléphone : 03 22 92 33 63 Portable : 06 75 23 65 17 Courriel : ac-amiens@se-uns-a.org

Enseignants de l'UNSA

Section Académique

Pierre POËSSÉVARA, Secrétaire Académique

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les conditions dans lesquelles un certain nombre de mes collègues contractuels ont pu bénéficier d'un CDI lors de la présente rentrée.

En effet, alors que durant la dernière année scolaire, ils étaient employés à plein temps dans le cadre d'un CDD, ils sont désormais affectés sur des demi-postes avec un traitement divisé par deux. En faisant passer ces collègues d'un CDD à plein-temps à un CDI à mi-temps, le rectorat d'Amiens les place de fait dans la catégorie des travailleurs pauvres d'autant plus que certains doivent faire face à des frais de transport conséquents pour se rendre sur leur lieu de travail.

Je me permets de vous rappeler que la loi du 12 mars 2012 avait pour but l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. En conséquence, je considère que la situation qui est imposée à ces collègues est contraire à l'esprit de cette loi. Certains d'entre eux sont sur le point de démissionner alors que leur façon de servir a donné satisfaction, puisqu'ils sont restés sous contrat de façon continue ces dernières années.

J'ose espérer, Monsieur le Recteur, que dans le souci d'une gestion humaine de ces personnels, leur affectation sera prochainement complétée, par un autre demi-poste, voire par un rattachement administratif, de façon à leur permettre de travailler dans des conditions de dignité acceptables.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pierre POESSEVARA, Secrétaire académique SE-UNSA Amiens